



Terra marique felix

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt et un, le neuf novembre**, à **18h15**, le Conseil Municipal de la commune de **BLONVILLE SUR MER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Yves LEMONNIER**.

Étaient présents : M. Yves LEMONNIER, M. Claude BENOIST, Mme Sylvie RACHET, Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, M. Gilbert LARROQUE, Mme Caroline GENDRE, Mme Evelyne ROZAI, M. Bertrand COSTEY, M. Gilbert LOIZON, Mme Françoise FINOT, Mme Mireille GRAVEREAU, M. Luis MIRABAL MARTINEZ, M. Jean-Michel QUINCEY.

Étaient absents excusés : M. Damien LELIEVRE, M. Pascal PEDUZZI, Mme Caroline ENSERGUEIX, Mme Marine LALYCAN, M. Marc PONROY, M. Christophe GIROT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Damien LELIEVRE en faveur de M. Yves LEMONNIER, M. Pascal PEDUZZI en faveur de M. Claude BENOIST, Mme Caroline ENSERGUEIX en faveur de Mme Sylvie RACHET, Mme Marine LALYCAN en faveur de Mme Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, M. Marc PONROY en faveur de Mme Evelyne ROZAI.

Secrétaire : M. Claude BENOIST.

INFORMATION : Communication(s)

• AOT Bibliothèque - choix du notaire

Dans le cadre de la procédure d'AOT du bâtiment "bibliothèque", le notaire habilité par le Maire à traiter le dossier est Maître Raphaël FUNG-KWOK-CHINE, domicilié 114 A rue Victor Hugo 14800 DEAUVILLE.

• Recours devant le Tribunal Administratif - Choix de l'avocat

Dans le cadre des 3 recours déposés devant le Tribunal Administratif concernant les projets de DSP de la plage, il a été convenu que la défense de la commune serait assurée par Maître Mélanie SCHLOSSER, Avocate, domiciliée 24 rue Jean Eudes 14000 CAEN

• Concours Villes et Villages Fleuris

Le lundi 08 novembre 2021, à eu lieu à l'Abbaye aux Dames de Caen, la remise de la 1ère fleur à la commune de Blonville-sur-Mer. La commune est récompensée selon les critères suivants :

- le fleurissement

- le respect de l'environnement
- l'entretien des batiments
- l'entretien du cimetièrre
- la propreté de la commune
- la signalétique
- l'originalité et la créativité des massifs de la commune

- **Panneau interactif**

Le nouveau panneau d'information, situé sur le rond-point de la mairie va être installé très prochainement. Il s'agit d'un panneau interactif qui sera géré par le service animations de la commune.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-074 : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021, dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2021.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-075 : Demande de renouvellement de la concession plage - rapport d'exploitation - Approbation

Par arrêté du 14 avril 2010, le Préfet a concédé la plage naturelle de Blonville-sur-Mer, dépendance du domaine public maritime propriété de l'Etat, à la commune pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 13 juin 2022.

Afin de maîtriser pleinement les activités se déroulant sur la plage de Blonville-sur-Mer, la commune a, d'une part :

- Autorisé le Maire, par délibération en date du 09 mars 2021, a demandé le renouvellement de l'attribution de la concession de la plage naturelle de Blonville-sur-Mer ;

Et à, d'autre part :

- Autorisé Monsieur le Maire, par délibération en date du 25 mai 2021, à porter la durée d'exploitation annuelle de la plage naturelle à 8 mois ;

De ce fait et dans le cadre de demande d'attribution de ladite concession, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le rapport de demande d'attribution pour l'exploitation de la plage de Blonville-sur-mer ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à déposer ce rapport à Monsieur le Préfet ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLONVILLE SUR MER,

Vu les articles R.2124-13 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 mars 2021 portant sur la demande de renouvellement de la concession de la plage naturelle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021 portant sur la demande d'exploitation annuelle à 8 mois de la plage naturelle de Blonville-sur-Mer ;

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le rapport de demande d'attribution pour l'exploitation de la plage de Blonville-sur-mer ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à déposer ce rapport à Monsieur le Préfet ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence l'Adjoint le représentant, à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
